

Liberté Égalité Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2021-435 bis

Publié le 02 décembre 2021

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2021 désignant madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, pour assurer la suppléance zonale du vendredi 3 décembre 2021 en soirée au dimanche 5 décembre 2021 en soirée



Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Arrêté préfectoral désignant Madame Muriel NGUYEN Préfète de la Somme pour assurer la suppléance zonale

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord Préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82 623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n° 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R. 122-36 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de préfète déléguée pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 04 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN en qualité de préfète de la Somme :

Vu l'absence de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'absence de Madame Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité du vendredi 03 décembre en soirée au dimanche 5 décembre 2021 dans la soirée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Madame la Préfète Muriel NGUYEN assurera la suppléance zonale du vendredi 3 décembre 2021 en soirée au dimanche 5 décembre 2021 en soirée

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Madame la Préfète de la Somme

Fait à LILLE, le 30 novembre 2021

Georges-François LECLERC